

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 16 mars 1999 de M<sup>mes</sup> Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

### **Préambule**

La motion M-392 a été traitée le 4 septembre 2001, oubliée et perdue au fond des tiroirs de la commission de l'aménagement et de l'environnement au fil des années. Elle a eu plusieurs rapporteurs, qui l'ont à leur tour oubliée.

Je tiens donc, une fois n'est pas coutume, à remercier non pas le ou la procès-verbaliste, donc le nom ne figure pas sur le procès-verbal, mais le Secrétariat du Conseil municipal qui a dû aller rechercher ce dernier dans les archives papiers.

### **Rappel de la motion**

Considérant que:

- la plupart des villes suisses et européennes ont aménagé d'importantes zones piétonnes qui connaissent un énorme succès;
- Genève est à la traîne en raison de la politique axée sur l'utilisation de la voiture menée depuis des décennies par la majorité de droite;
- il a fallu des luttes opiniâtres pour obtenir la fermeture de la place du Molard, de la place de la Fusterie et du haut de la rue du Mont-Blanc, ainsi que pour la création d'une semi-zone piétonne dans les Rues-Basses et que, depuis, tout est bloqué!
- le trafic de transit est aujourd'hui insignifiant à la rue du Rhône, cette artère servant surtout de lieux de parcage sauvage pour des voitures, qui gênent les TPG;
- cet usage du domaine public par quelques automobilistes se justifie d'autant moins en raison de la présence toute proche du parking sous-lacustre;
- une extension des zones piétonnes peut donc être réalisée facilement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires pour réaliser une extension des zones piétonnes au centre-ville et dans les quartiers d'habitation avec:

- la fermeture de la place Longemalle, de la place du Rhône et des petites rues entre la place Longemalle et la place du Molard, pour en faire des zones piétonnes;

- la suppression du trafic automobile dans le secteur de la rue du Rhône entre la place Longemalle et la place Bel-Air en réservant cette rue aux TPG, aux piétons et aux cyclistes, comme les Rues-Basses, par lesquelles passe le tram 12;
- le maintien de l’accessibilité du périmètre concerné aux véhicules professionnels;
- de procéder à cet effet à des aménagements peu coûteux et permettant de créer des espaces conviviaux pour des terrasses de café, des petits marchés, notamment d’artisans, des expositions, des animations diverses, etc., et
- de faire étudier en vue de réaliser, par tous les moyens utiles dont il dispose, un projet global dotant chaque quartier de la ville d’une place aménagée pouvant accueillir les marchés hebdomadaires, des fêtes et animations diverses, régulières ou ponctuelles. Et que cette place soit entourée ou prolongée par une zone piétonne ou résidentielle permanente permettant l’accès sans danger pour tous les habitants. Cet objectif devrait être atteint, dans la mesure du possible, pour la fin de la législature qui commence.

### **Travaux de la commission**

La motion étant traitée plus de deux ans après son dépôt, un commissaire propose de passer directement à la discussion.

Un commissaire signataire de la motion affirme qu’il ne l’aurait pas déposée si il avait été au courant des travaux de modification des zones de transport public depuis la poste du Stand jusqu’à la Corraterie en cours depuis le mois d’août de cette année.

Un autre commissaire propose de joindre la motion M-392 au plan piétonnier, car il y répond.

Une discussion s’en suit, sur certains mots, qui diffère entre «interdiction de circulation» et «plan piétons», la commission décide donc de voté les invites les unes après les autres.

La première invite: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’entreprendre les démarches nécessaires pour réaliser une extension des zones piétonnes au centre-ville et dans les quartiers d’habitation.»

La première invite est acceptée par 8 oui contre 2 non et 2 abstentions.

La deuxième invite: «La fermeture de la place Longemalle, de la place du Rhône et des petites rues entre la place Longemalle et la place du Molard, pour en faire des zones piétonnes.»

La deuxième invite est acceptée par 8 oui contre 2 non et 2 abstentions.

Un commissaire propose une nouvelle troisième invite: «La suppression du trafic automobile dans le secteur de la rue du Rhône entre la place du Rhône et la place Bel-Air en réservant cette rue aux TPG, aux piétons et aux cyclistes, comme les Rues-Basses, par lesquelles passe le tram 12.»

La troisième invite est acceptée à l'unanimité.

La quatrième invite: «Le maintien de l'accessibilité du périmètre concerné aux véhicules professionnels.»

La quatrième invite est acceptée à l'unanimité.

La cinquième invite: «De procéder à cet effet à des aménagements peu coûteux et permettant de créer des espaces conviviaux pour des terrasses de café, des petits marchés, notamment d'artisans, des expositions, des animations diverses, etc.»

La cinquième invite est acceptée à l'unanimité.

La sixième invite: «De faire étudier en vue de réaliser, par tous les moyens utiles dont il dispose, un projet global dotant chaque quartier de la ville d'une place aménagée pouvant accueillir les marchés hebdomadaires, des fêtes et animations diverses, régulières ou ponctuelles. Et que cette place soit entourée ou prolongée par une zone piétonne ou résidentielle permanente permettant l'accès sans danger pour tous les habitants. Cet objectif devrait être atteint, dans la mesure du possible, pour la fin de la législature qui commence.»

La sixième invite est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion M-392 est acceptée à l'unanimité.

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires pour réaliser une extension des zones piétonnes au centre-ville et dans les quartiers d'habitation;

- la fermeture de la place Longemalle, de la place du Rhône et des petites rues entre la place Longemalle et la place du Molard, pour en faire des zones piétonnes;
- la suppression du trafic automobile dans le secteur de la rue du Rhône entre la place du Rhône et la place Bel-Air en réservant cette rue aux TPG, aux piétons et aux cyclistes, comme les Rues-Basses, par lesquelles passe le tram 12;
- le maintien de l'accessibilité du périmètre concerné aux véhicules professionnels;

- de procéder à cet effet à des aménagements peu coûteux et permettant de créer des espaces conviviaux pour des terrasses de café, des petits marchés, notamment d’artisans, des expositions, des animations diverses, etc;
- de faire étudier en vue de réaliser, par tous les moyens utiles dont il dispose, un projet global dotant chaque quartier de la ville d’une place aménagée pouvant accueillir les marchés hebdomadaires, des fêtes et animations diverses, régulières ou ponctuelles. Et que cette place soit entourée ou prolongée par une zone piétonne ou résidentielle permanente permettant l’accès sans danger pour tous les habitants. Cet objectif devrait être atteint, dans la mesure du possible, pour la fin de la législature qui commence.